

une femme est incurable, ou de les considérer inaptes au travail pour la vie. Aussi, je crois que ce relevé devrait indiquer le nombre de personnes définitivement inaptes, sur le sort desquelles il n'y a plus d'espoir, le nombre de personnes dont on peut corriger l'infirmité de quelque façon afin de leur permettre de gagner leur vie, et le nombre de malades mentaux. Je suis porté à croire qu'il y a très peu d'espoir en ce qui concerne les gens de cette catégorie.

Les députés se rendent compte que les hôpitaux, surtout les maisons de santé, sont bondés. N'oublions pas que, parmi les gens qui souffrent de débilité mentale, certains sont tout juste au-dessous de la normale; leur état n'exige pas qu'ils soient admis à une institution mais les empêche tout de même de gagner leur vie.

Un autre groupe comprend les personnes qui, du point de vue mental, sont actives mais souffrent de maladies chroniques, par exemple l'épilepsie. Leur rétablissement pose certaines difficultés. Il est dangereux de les occuper à des machines. Il faut que ces gens soient surveillés. Il existe bien des manières de les aider. Tout médecin d'expérience sait que, s'il peut faire traiter ces personnes, ce sera tout à leur avantage.

J'appuie aujourd'hui intégralement la résolution, bien que sachant combien il serait difficile d'établir la ligne de démarcation dans certains cas. Mais mieux vaut nous mettre à l'œuvre au lieu de simplement adopter une résolution qui, selon nous, mérite d'être appuyée, quitte à l'oublier ensuite pendant un an. Posons le premier geste: dès que l'enquête du ministre sera terminée, appliquons les mesures de bien-être aux gens dont l'invalidité permanente est évidente,—leurs représentants se sont rendus à la Chambre le printemps dernier,—et ensuite, élargissons le cercle, surveillant de près les lois que nous adopterons. Visons à secourir tous les infirmes qui gagnent difficilement leur vie et les incurables qui seront un jour à la charge du public et seront admis dans un groupe d'assistés ou toucheront assez d'argent pour ne pas congessionner davantage les institutions. Ces gens sont parfois admis dans les salles d'hôpitaux où ils occupent des lits qui pourraient servir à des cas plus graves. Chacun d'entre nous veut aider ces gens. Le besoin est grand; tous s'en rendent compte. Commençons dès aujourd'hui. Dès que le relevé sera terminé, dès que le service dirigé par le ministre aura établi le nombre des personnes frappées d'invalidité ou inaptes au travail de façon permanente, plaçons ces gens dans le groupe des assistés et donnons suite aux mesures prévues dans le projet de résolution. Ainsi, nous ne

verrons plus ces gens qui vendent des crayons aux coins des rues et que la police tolère parce qu'ils sont infirmes.

Nous pourrions faire davantage. A mon sens, ce groupe est tout aussi important pour la Chambre que celui des vieillards. Nous avons certes fait preuve de négligence à l'égard des invalides, de ceux qui sont ainsi affligés, et nous devrions commencer aujourd'hui à prendre des dispositions à leur sujet.

M. Robert Fair (Battle-River): Monsieur l'Orateur, je me contenterai de quelques mots pour appuyer le projet de résolution que l'honorable représentant de Terrebonne (M. Bertrand) a présenté pour la deuxième fois. J'ai déjà soulevé la question moi-même, et c'est avec plaisir que j'apporte mon concours en ce moment.

Il ne faut pas qu'on nous dise maintenant, comme on l'a fait par le passé, que nous n'avons pas de fonds pour prendre soin de ces gens. Dans un avenir prochain on nous demandera de voter de cinq à six milliards de dollars qui serviront à détruire et à rendre infirmes les habitants d'autres pays, et peut-être aussi ceux de chez nous. Affectons au moins une partie de ce montant au soin de nos concitoyens qui ne peuvent prendre soin d'eux-mêmes.

Si je prends la parole c'est que, comme plusieurs autres députés, je reçois de temps à autre des lettres de gens de ma circonscription qui sont invalides. Jusqu'à présent mes réponses ne m'ont pas satisfait, et n'ont pas satisfait. J'en suis certain, les gens à qui je les ai adressées. Comme bien des personnes possédant le plein usage de leurs membres et de leurs facultés ont de la peine à gagner leur subsistance, nous pouvons facilement nous imaginer le problème qui se pose à ceux qui sont physiquement inaptes. J'appuie le projet de résolution et j'en félicite son auteur.

L'hon. W. Earl Rowe (Dufferin-Simcoe): Monsieur l'Orateur, il est assez extraordinaire de constater une telle unanimité à la Chambre des communes. Je sens que je dois dire quelques mots à l'appui du projet de résolution. Je ne retiendrai pas la Chambre bien longtemps, car j'appuie les membres de la profession médicale qui ont pris la parole, les honorables représentants de Portneuf (M. Gauthier) et de Lanark (M. Blair). Tous deux étudient ce problème social depuis des années.

Il me semble que notre commun intérêt à l'égard du projet de résolution ne devrait pas se manifester au point de l'étouffer sous un flot de paroles. Je pense souvent que sous notre régime démocratique, en maintes circonstances, nous plaçons les premières